



STOP
À LA VIOLENCE
À L'ÉGARD
DES FEMMES

A L'ABRI DE LA PEUR
A L'ABRI DE LA
VIOLENCE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

LA CONVENTION D'ISTANBUL DU CONSEIL DE L'EUROPE UN OUTIL POUR FAIRE CESSER LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Quels changements la Convention va-t-elle apporter dans la vie des femmes ?
Lorsqu'ils ratifient la Convention, les États sont obligés de modifier leur législation, d'introduire des mesures concrètes et d'allouer des ressources pour créer un espace de tolérance zéro en matière de violence à l'égard des femmes et de violence domestique. Plus concrètement, la Convention demande aux États de :

■ **Garantir la sécurité des victimes et leur apporter un soutien pour qu'elles puissent se reconstruire grâce à :**

- ▶ un service national gratuit d'assistance téléphonique
- ▶ des centres d'accueil en nombre suffisant
- ▶ des conseils médicaux, psychologiques et juridiques
- ▶ une assistance en matière de logement ainsi qu'une assistance financière
- ▶ une assistance en matière de recherche d'emploi

■ **Protéger les victimes en danger en introduisant :**

- ▶ des ordonnances d'urgence d'interdiction
- ▶ des ordonnances d'injonction et de protection
- ▶ une appréciation et une gestion des risques

■ **Investir dans des mesures préventives pour :**

- ▶ s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes – l'inégalité et la discrimination
- ▶ modifier les mentalités, les rôles des hommes et des femmes et les stéréotypes, notamment par le biais de partenariats avec les médias et le secteur privé
- ▶ autonomiser les femmes
- ▶ impliquer les hommes et les jeunes garçons
- ▶ soutenir les ONG et leur travail au service des victimes de violence

Soutenez la ratification de la Convention d'Istanbul !
www.coe.int/conventionviolence